



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

10 JUIN 1985

1005

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEOLI AFFARI ESTERI

Bern, le 20 mai 1985

Aide financière de Fr. 15 millions à la réforme de l'éducation de base et de la formation professionnelle en Haïti - Cofinancement d'un projet de l'Association Internationale de Développement (IDA)

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Vu la proposition du DFAE du 20 mai 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

Une aide financière non-remboursable de fr. 15 millions est accordée en faveur du 4e projet "Education et Formation" de l'IDA en Haïti. Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de Fr. 1,8 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 18 septembre 1984). Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
X		EFK	7	-
X		Fin. Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Distribué

Berne, le 20 mai 1985

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la décision
du Conseil Fédéral

AU CONSEIL FEDERAL

Haïti : Aide financière à la réforme de l'éducation de base et de
la formation professionnelle - Cofinancement d'un projet de
l'Association Internationale de Développement (IDA)
Frs. 15 millions

I

Cette proposition recommande l'octroi d'une aide financière non-remboursable de Fr. 15 millions en faveur du 4e projet "Education et Formation" de l'IDA en Haïti, projet d'assez grande envergure qui vise la réforme de l'éducation de base et de la formation professionnelle en fonction des besoins du pays. Il s'agit d'un cofinancement avec l'IDA s'inscrivant dans le cadre de notre programme de coopération avec cette institution, selon l'accord signé à Washington le 18 octobre 1984 prévoyant le cofinancement de projets choisis d'un commun accord, pour un montant de Fr. 200 millions durant la période d'IDA VII (juillet 1984-juin 1987).

Il est prévu que l'IDA fonctionne en qualité d'administrateur de la contribution suisse et de coordonnateur de l'exécution du projet, selon les procédures standard de cofinancement convenues dans l'accord susmentionné. Les arrangements envisagés permettront à la Confédération de rester étroitement associée à la réalisation du projet et d'exercer un contrôle permanent sur l'utilisation des fonds. Sous réserve d'approbation de cette proposition, des accords seront passés avec Haïti et l'IDA relatifs à la contribution financière apportée au projet par la Suisse.

Problématique de la coopération en Haïti

Haïti place tous les organismes de coopération face à un dilemme :

- d'une part, le pays présente tous les traits du sous-développement : c'est le plus démuné du continent américain; la très large majorité de sa population vit dans des conditions extrêmement précaires; il est évident que l'ampleur des besoins et la rapide dégradation du milieu naturel justifient une mobilisation de l'aide sur une grande échelle;
- d'un autre côté, le contexte socio-politique du pays rend la tâche des organismes de coopération particulièrement malaisée; les structures de développement sont faibles, voire inexistantes; mais surtout, le système politique se caractérise encore par une répression assez marquée à l'égard des efforts d'organisation et des initiatives locales; des progrès ont été enregistrés depuis la mort de François Duvalier en 1971; mais l'on est encore loin du compte : des violations des droits de l'homme, quoique moins brutales que par le passé, se produisent fréquemment, principalement sous la forme d'emprisonnement temporaire pour délit d'opinion; les efforts de libéralisation ne portent que peu de fruits; le Gouvernement, toutefois, est sensible à son image à l'extérieur, ne serait-ce qu'en raison de l'aide importante qu'il reçoit; le souci de ne pas se couper des sources de coopération constitue, en fait, pour les autorités haïtiennes une incitation à ne pas se faire trop remarquer par des pratiques contraires aux droits de l'homme.

Problématique d'une contribution suisse au projet "Education et Formation" de l'IDA en Haïti

L'analyse du secteur de l'éducation en Haïti révèle une situation des plus inquiétantes : le taux d'analphabétisme avoisine encore les 80 % et à peine la moitié des enfants en âge de scolarisation peuvent fréquenter les écoles; par ailleurs, le système d'éducation, largement inspiré des programmes français, est inadapté au contexte haïtien (cf. ci-après chiffre II).

Depuis quelques années, l'IDA joue un rôle moteur pour la mise en place d'une réforme profonde de l'éducation de base et de la formation professionnelle en Haïti : enseignement en créole dans les premières années du primaire, élaboration de nouveaux programmes d'enseignement basés sur l'environnement haïtien, amélioration du statut de l'enseignant ...

De l'avis de tous ceux qui oeuvrent en Haïti ou qui connaissent la situation de ce pays, la réforme entreprise mérite d'être appuyée; ce qui semble préoccupant, en revanche, c'est la faiblesse institutionnelle du côté haïtien : le Ministère de l'Education est encore mal organisé et peu efficace; l'Institut Pédagogique National (IPN) qui est le laboratoire de la réforme, ainsi que l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) sont des organismes de création récente; c'est pourquoi l'aide

extérieure continuera à jouer dans les années à venir un rôle décisif; la réforme serait vouée à l'échec sans les appuis extérieurs; il apparaît, en particulier, que seul un organisme tel que l'IDA, qui a le poids et les connaissances voulues, se trouve en mesure de mener un dialogue efficace (policy dialogue) avec le Gouvernement et d'assurer dans les conditions haïtiennes la mise en oeuvre d'une réforme profonde de l'éducation, dont les effets à terme se feront sentir auprès de la masse de la population.

Il nous paraît, en définitive, qu'améliorer l'éducation populaire ne peut qu'être bénéfique au développement du pays, si malaisé soit-il, et constituer au fil des ans un facteur positif d'évolution de la société haïtienne.

C'est en pesant soigneusement les arguments "pour" et "contre" de ce cofinancement, du double point de vue du contexte socio-politique du pays et de la possibilité de mener à bien une réforme de l'éducation, qu'il est apparu qu'une contribution suisse au projet était souhaitable.

Les pages qui suivent analysent brièvement le contexte haïtien, la situation du secteur de l'éducation ainsi que le projet de l'IDA et les modalités proposées de participation de la Suisse.

II

Cadre général

Dans l'hémisphère occidental, Haïti occupe une place à part; bon nombre de traits qui caractérisent le sous-développement de ce pays rappellent les conditions africaines les plus alarmantes : faiblesse du produit national brut par habitant (US\$ 260), mortalité infantile de 149 0/00, malnutrition et pauvreté absolue qui affectent les 3/4 de la population, taux de morbidité très élevé (les 2/3 des habitants souffrent de parasitose). Il n'est pas étonnant dès lors que Haïti fasse partie des pays les moins avancés (PMA).

Ce qui rend encore plus préoccupante la situation de ce pays, ce sont les inégalités sociales et régionales : 0,8 % de la population contrôlent le 44 % du revenu national; par ailleurs, les efforts de développement se sont concentrés jusqu'ici sur la capitale de Port-au-Prince (85 % de la production industrielle, 70 % du secteur de la construction, 60 % du commerce).

L'environnement naturel subit un processus de dégradation accéléré engendré par une forte pression démographique, la rareté des terres cultivables (1/3 environ de la superficie totale), la précarité des techniques culturales d'où un exode des éléments les plus dynamiques de la paysannerie vers la ville, vers la Floride, vers le Canada et l'Europe. Les campagnes deviennent de plus en plus exsangues.

L'Education en Haïti

Le système d'éducation en Haïti, aussi bien dans l'éducation de base qu'en matière de formation professionnelle, présente de graves insuffisances, en termes quantitatifs et qualitatifs.

En ce qui concerne l'éducation de base, les responsables de l'éducation sont confrontés à de sérieux problèmes :

- classes surchargées, pénurie d'écoles, coût de l'éducation prohibitif pour les plus pauvres, nutrition déficiente ...;
- efficacité médiocre du système d'éducation caractérisé par des taux d'abandon élevés : en ville, 59 % des élèves et, dans les campagnes, 76 % interrompent leur scolarité avant de savoir lire et écrire; l'on estime que 80 % des maîtres n'ont pas les qualifications requises;
- enseignement inadapté à l'environnement haïtien.

Ce n'est que depuis une dizaine d'années que le Gouvernement accorde à l'éducation la priorité qui lui revient; l'enseignement privé joue un rôle considérable en Haïti (52 % des effectifs du cycle primaire et 76 % du secondaire).

Dans le domaine de la formation professionnelle, le système d'enseignement officiel comporte 9 écoles professionnelles de niveau secondaire inférieur (1er degré) comptant quelque 2'200 élèves (1980) et 4 écoles professionnelles secondaires supérieures comptant 660 élèves. En 1973, l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) a été créé dans le but de mettre au point et de normaliser les programmes de formation; à cet Institut est rattaché un centre pilote de formation.

Les déficiences du système actuel de formation professionnelle sont connues :

- programmes de formation anormalement longs (sur 3 à 4 ans) et un nombre trop élevé de disciplines;
- caractère anarchique des programmes de formation, l'INFP n'ayant pu remplir son mandat (manque de ressources, inefficacité);
- formation trop théorique, insuffisamment axée sur les besoins du marché.

Le projet (1985-1988)

Il s'agit du 4e projet d'éducation de l'IDA en Haïti. Il constitue la suite logique et l'élargissement des trois projets précédents qui ont porté notamment sur la construction d'écoles primaires et d'écoles normales mais qui ont également visé l'amélioration des programmes d'enseignement. Les trois premiers projets de l'IDA 1/ (1976-1985) ont permis, en fait, de jeter les bases de la réforme de l'éducation et de l'introduire dans les premières années d'enseignement primaire. Des études ont également été menées en vue de définir une conception de la formation professionnelle mieux adaptée au contexte haïtien.

1/ Coût total : \$ 30,5 millions, dont \$ 24,5 millions pour la contribution de l'IDA

Les objectifs du 4e projet concernent aussi bien l'éducation de base (10 ans d'enseignement, répartis sur 3 cycles) que la formation professionnelle.

Pour l'éducation de base, le 4e projet vise l'introduction progressive de la réforme dans l'enseignement primaire.

La réforme porte notamment sur les questions suivantes :

- enseignement en créole dans le premier cycle primaire, le français prenant progressivement le relais au fur et à mesure que l'élève sait lire et écrire;
- nouveaux programmes d'enseignement basés sur l'environnement haïtien; production et distribution de manuels et de matériel scolaires;
- introduction de la charte de l'enseignant, conférant à ce dernier un statut et une échelle de salaire améliorés;
- amélioration de la supervision et de l'inspection scolaires.

L'Institut Pédagogique National (IPN), créé en 1980, joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre de la réforme (production de manuels scolaires en créole et en français, recyclage des enseignants, formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques). Il est prévu de le renforcer.

Pour la formation professionnelle, les objectifs du 4e projet sont d'expérimenter de nouveaux programmes de formation dans 3, puis 5 centres existants, de faire aboutir la mise au point et la promulgation d'une loi sur la formation professionnelle et de renforcer l'INFP.

Les orientations de base de la réforme en matière de formation professionnelle sont les suivantes :

- formation alliant pratique et théorie dans des cours modulaires débouchant sur la maîtrise des divers métiers;
- mise en place de centres polyvalents offrant la possibilité de se former pour différents métiers et dispensant également une formation à la gestion de petites entreprises;
- utilisation de ces centres en double vacation pour la formation des artisans du secteur informel.

Enfin, le 4e projet apportera divers appuis à l'Institut Supérieur de Gestion Administrative pour le perfectionnement des cadres moyens et supérieurs de l'administration.

Le coût total du projet (1985-88) est estimé à US\$ 20,87 millions, dont 24 % serait pris en charge par le Gouvernement de Haïti, 48 % par l'IDA (\$ 10 millions) et 28 % par la Suisse (Fr. 15 millions). L'aide suisse serait accordée sous forme de contribution non-remboursable, compte tenu de la situation financière précaire du pays, de la nature du projet et du niveau économique des bénéficiaires. La contribution suisse est essentiellement destinée au financement des manuels scolaires, de l'assistance technique et des bourses.

La responsabilité de l'exécution du projet incombe au Ministère de l'Education Nationale, en étroite collaboration avec l'IPN, l'INFP et la "Project Implementation Unit" de l'IDA, à Port au Prince. Au sein du projet, un service de contrôle financier ainsi qu'une unité d'évaluation permanente seront mis en place.

III

L'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures (OFAEE) et l'Administration Fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Extrait du Procès-verbal :

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del 2 pour information

Pour co-rapport à :

- Département fédéral de l'Economie publique
- Département fédéral des Finances

Annexe : Liste des documents ayant servi de base à la préparation de la présente proposition et se trouvant à disposition à la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire

Coût total : \$ 30,5 millions, dont \$ 24,5 millions pour la contribution de l'IDA

SCHWEIZER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Rechtsw.
Datum: 10 JUN 1985
Datum: 1005

Droits politiques des Suisses de l'étranger

Vu la proposition du DFAE du 20 mai 1985 et du 30 mai 1985
Documenta principaux ayant servi de base à la proposition de
la proposition de crédit et se trouvant à disposition de
Aide financière de Fr. 15 millions à la réforme de l'éducation de
base et de la formation professionnelle en Haïti - Cofinancement
d'un projet de l'Association Internationale de Développement (IDA)

Vu la proposition du DFAE du 20 mai 1985

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

d'accorder une aide financière non-remboursable de Fr. 15 millions
en faveur du 4e projet "Education et Formation" de l'IDA en Haïti.
Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de
Fr. 1,8 milliards pour la coopération technique et l'aide finan-
cière en faveur des pays en développement (AF du 18 septembre 1984).
Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la
rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Pour extrait conforme
Le Secrétaire

Year	Exp.	Inv.	Other
1984	10	-	-
1985	5	-	-
1986	5	-	-
1987			
1988			
1989			
1990			
1991			
1992			
1993			
1994			
1995			

La responsabilité de l'exécution du projet incombe au Ministère de l'Éducation Nationale, en étroite collaboration avec l'Unité de l'Éducation Nationale et la "Project Implementation Unit" de l'IDA, à Port-au-Prince. Au sein du projet, un service de contrôle financier et une unité d'évaluation permanente seront mis en place.

ANNEXE 1

Documents principaux ayant servi de base à la préparation de la proposition de crédit et se trouvant à disposition à la DDA

1. World Bank, Project Brief, Haiti / Possible Fourth Education Project, February 10, 1984
2. Ministère Education Nationale, Extension de la Réforme, mars 1984
3. Banque Mondiale, Réforme de l'Education, Amélioration du rendement du système, Conséquences budgétaires, mars 1984
4. DDA, Entrée en matière, Aide financière à la réforme de l'éducation de base et de la formation professionnelle - Cofinancement d'un projet IDA, mai 1984
5. OCDE, Education et Développement, Le cas de Haïti, octobre 1984
6. World Bank, Staff Appraisal Report, Haiti / Fourth Education and Training Project, December 1984
7. Development Credit Agreement, Fourth Education and Training Project between Haiti and IDA
8. Rapport DDA sur les négociations du projet, Washington, du 20 au 23 mars 1985.

Bout de rapport à

- Département fédéral de l'Économie publique
- Département fédéral des Finances

Annexe : Liste des documents ayant servi de base à la préparation de la présente proposition et se trouvant à disposition à la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire